

# LEGISLATION DES PRODUITS COSMETIQUES EN France

---

## 1/ Avant 1975

Les produits de beauté étaient assez mal définis et leur fabrication, conditionnement et importation étaient libres. Après de nombreux décès, les Etats-Unis ont formulé leur propre législation, poussant le Conseil de l'Europe à publier une directive dont la législation française actuelle est directement issue.

## 2/ Loi du 10 juillet 1975

Elle réglemente la fabrication, le conditionnement, l'importation et la mise sur le marché des produits cosmétiques et des produits d'hygiène corporelle. Ce texte est inscrit dans le Code de la Santé Publique. Ces produits sont considérés comme des médicaments. Sont notamment considérés comme médicaments, les produits cosmétiques et d'hygiène corporelle :

- Contenant une substance ayant une action thérapeutique
- Ou contenant des substances vénéneuses à des doses ou des concentrations supérieures à celles fixées par la liste prévue la loi ou ne figurant pas sur cette même liste.

## 3/ Classification des matières premières

Elle est fondée :

- soit sur l'origine du produit pour les produits d'origine naturelle (ex : Castor oil –huile de ricin-)
- soit sur la composition chimique du produit (ex : Lastic acid).

## 4/ Classification officielle des produits cosmétiques

Par arrêté ministériel du 7 mars 1977, on classe les produits cosmétiques et d'hygiène corporelle en 20 catégories :

1. Crèmes, émulsions, lotions, gels, huiles pour la peau
2. Masque de beauté
3. Fonds de teint
4. Poudres pour le maquillage, à appliquer après le bain, pour l'hygiène corporelle ou autres poudres
5. Savons de toilette

6. Parfums, eaux de toilette et eau de Cologne
7. Préparations pour le bain et douche
8. Dépilatoires
9. Déodorants et antisudoraux
10. Produits de soins capillaires
11. Produits pour le rasage
12. Produits de maquillage et démaquillage du visage et des yeux
13. Produits destinés à être appliqués sur les lèvres
14. Produits pour soins dentaires et buccaux
15. Produits pour le soin et le maquillage des ongles
16. Produits pour soins intimes externes
17. Produits solaires
18. Produits de bronzage sans soleil
19. Produits permettant de blanchir la peau
20. Produits antirides.

## 5/ Vocabulaire

- Astringent : produit qui resserre les pores
- Eudermique : qui est bon pour la peau
- Eutrophique : qui favorise la croissance
- Filmogène : substance qui facilite l'étalement
- Humectant : substance qui attire l'eau
- Hydratant : substance qui retient l'eau dans les tissus
- Surgraissant : substance qui ralentit le dégraissage par les détergents
- Tonifiant : substance qui raffermi les tissus.